



## BPJEPS Activités Physiques Pour Tous

### Objectifs :

- Former des éducateurs sportifs polyvalents capable d'initier tous les publics aux activités physiques et sportives ou de veiller à leur perfectionnement.
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge d'un ou plusieurs pratiquants
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en promotionnant, valorisant ses activités et pratiques

### Public cible :

Notre BPJEPS Activités Physiques Pour Tous est destiné aux personnes souhaitant partager leur passion du sport à différents publics. Ils peuvent être :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 18 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle

### Prérequis :

- Être titulaire du PSC1
- Avoir un bon niveau de pratique physique et sportive
- Valider les tests d'exigences préalables (TEP)\* du Ministère de la Jeunesse et des Sports : parcours de motricité, test de course à pied (Léger-Mercier)
- Valider les tests IRSS : écrit et QCM de culture générale sportive, entretien de motivation, épreuves physiques (Cours collectifs/sports collectif/course d'orientation)

### Déroulement de la formation :

#### Septembre 2021 jusqu'à début juillet à fin août 2022 (en fonction du statut)

Pour le BPJEPS APT sous **statut stagiaire de la formation professionnelle** (début juillet 2022)

2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an

3 jours en structure de stage par semaine : 600 h/an

Pour le BPJEPS APT sous **statut salarié dont apprenti** (fin août 2022) :

2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an

3 jours en entreprise par semaine : 1170 h/an

Pour le BPJEPS APT option Foot sous **statut stagiaire de la formation professionnelle** (début juillet 2022)

2 jours en formation à IRSS par semaine : 790 h/an

3 jours en structure de stage par semaine : 600 h/an



Pour le BPJEPS APT option Foot sous **statut salarié dont apprenti** (fin août 2022) :

2 jours en formation à IRSS par semaine : 790 h/an

3 jours en entreprise par semaine : 1170 h/an

Pour le BPJEPS APT option Basket sous **statut stagiaire de la formation professionnelle** (début juillet 2022)

2 jours en formation à IRSS par semaine : 790 h/an

3 jours en structure de stage par semaine : 600 h/an

Pour le BPJEPS APT option Basket sous **statut salarié dont apprenti** (fin août 2022) :

2 jours en formation à IRSS par semaine : 790 h/an

3 jours en entreprise par semaine : 1030 h/an

## Programme

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	<ul style="list-style-type: none"><li>- Produire des écrits professionnels.</li><li>- Promouvoir les projets et actions de la structure.</li><li>- Repérer les attentes et les besoins des différents publics et choisir les démarches adaptées et adapter sa communication.</li><li>- Garantir l'intégrité physique et morale des publics</li><li>- Se situer dans la structure et participer à sa vie</li><li>- Situer la structure dans les différents types d'environnement</li></ul>
UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	<ul style="list-style-type: none"><li>- Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli</li><li>- Définir les objectifs et les modalités d'évaluation</li><li>- Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet</li><li>- Planifier les étapes de réalisation d'un projet d'animation, animer une équipe dans ce cadre et réguler.</li><li>- Evaluer son projet, le bilanter, le faire évoluer</li></ul>
UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fixer les objectifs de séance, de cycle en fonction des publics.</li><li>- Organiser et programmer la séance, le cycle d'animation, d'apprentissage.</li><li>- Animer et Adapter son action</li><li>- Evaluer</li></ul>
UC4 : Mobiliser les techniques des activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Utiliser et maîtriser les gestes techniques</li><li>- Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique</li><li>- Sensibiliser les publics aux règles</li><li>- Garantir les conditions de pratique en sécurité</li></ul>

## Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacune des UC. Il est nécessaire de valider chacune d'elles pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des UC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance
- Dossiers et soutenance

**Formateurs :**

- Enseignants
- Educateurs Sportifs
- Intervenants professionnels

**Effectif :**

Entre 8 et 26 apprenants maximum en fonction des sites et en équivalent temps plein.

**Planning de formation :**

- **Rentrée :** 01 septembre 2021
- **Fin de formation :** Fin juin à fin août 2022 en fonction du statut (stagiaire ou apprenti).
- **Amplitude Horaire :** de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

**Lieux de formation :**

- IRSS BREST : Rue Edouard Belin - 29200 Brest
- IRSS CAEN\* : 147 rue de la Délivrande - 14000 Caen
- IRSS CHOLET : Eurespace, Rue Eugène Brémond - 49300 Cholet
- IRSS LE MANS : chez BBFCA, Complexe sportif Garnier, Av. De Gaulle, 72700 Allonnes
- IRSS NANTES : Île de Nantes, 10 bis rue René Viviani - 44200 Nantes
- IRSS LES SABLES D'OLONNE : chez Institut Sport Océan, 1 promenade Kennedy - 85100 Les Sables d'Olonne
- IRSS RENNES : Le Nobel, 2 allée Antoine Becquerel - 35700 Rennes
- IRSS ROYAN : Le Carel, 48 bd Franck Lamy, Place Jean-Noël de Lipkowski - 17205 Royan
- IRSS TOURS : 47 rue de la Parmentière - 37520 Tours-La Riche

**Tarifs 2021-2022 :**

- 9,30 €/h en financement individuel personnel
- 10,40 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation ou Pro-A (ex période de professionnalisation)...
- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'employeur

**Taux de réussite 2019-2020 :**

94 % d'obtention du BPJEPS APT seul  
85 % d'employabilité du BPJEPS APT seul

Retrouvez nos données officielles sur le site web :  
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

### **Validation des blocs de compétences (UC) :**

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son BPJEPS.
- Cette validation se fait tout au long de la formation.
- Chacun des blocs présente 2 certifications.

### **Modalités et délais d'accès :**

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- de candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- d'inscription aux tests de sélection – dès l'entretien de candidature réalisé jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- de validation des tests de sélection -réponse dans la semaine suivant la réalisation des tests – les tests se réalisent de mai à mi septembre (calendrier régional DRAJES de la région concernée).

Les entrées en formation se réalisent généralement début septembre.

### **Equivalences et passerelles :**

[https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif191122\\_bpapt.pdf](https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif191122_bpapt.pdf)

### **Poursuite de parcours et débouchés**

- Educateur sportif en association, collectivités territoriales et dans le secteur marchand.
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial)
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.

**Retrouvez les informations détaillées sur notre BPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web.**

*Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse [handicap@irss.fr](mailto:handicap@irss.fr) afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.*